

Burundi : RSF dénonce les réquisitions envers la journaliste Sandra Muhoza

Reporters sans frontières, 13.11.2024 Burundi : une peine de 12 ans de prison scandaleuse requise contre la journaliste Sandra Muhoza. Sandra Muhoza, qui est en détention depuis plus de sept mois, risque une peine de 12 ans de prison pour avoir retransmis une information dans un groupe privé WhatsApp. Elle est accusée d'atteinte à l'unité du territoire national et d'apostasie ethnique. Reporters sans frontières (RSF) dénonce des réquisitions injustes. La journaliste doit être acquittée et libérée immédiatement.

Douze ans de prison pour un message publié sur WhatsApp, dans un groupe privé de professionnels des médias, la journaliste s'est fait l'écho d'une information relative à une distribution d'armes par le gouvernement en place. Les réquisitions du parquet de dix ans de prison pour atteinte à l'intégrité du territoire national et 2 ans pour outrage à Sandra Muhoza, journaliste du média en ligne La Nova Burundi, dépassent les limites de l'entendement. La peine requise, ce 12 novembre, au tribunal de grande instance de Mukaza à Bujumbura, la capitale du pays, est également assortie d'une amende d'un million de francs burundais (environ 320 euros). « Les réquisitions du ministère public envers Sandra Muhoza sont une violation et une injustice sans nom. Pour rappel, la journaliste enquêtait sur l'affaire qui lui vaut ces accusations, elle s'en était simplement fait l'écho dans un groupe privé de professionnels des médias. La lourde peine d'emprisonnement requise est aberrante et RSF s'inquiète de possibles risques de politisation du dossier. Sandra Muhoza doit être acquittée et immédiatement libérée. » Sadibou Marong - Directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF. Sandra Muhoza est détenue depuis le mois d'avril dernier. Initialement prévue début septembre, le procès de la journaliste avait été reporté le jour-même, faute de carburant pour le transport des détenus de la prison centrale de Mpimba jusqu'au tribunal. Le jugement a été mis en délibéré et doit être rendu au mois de décembre. Il y a quelques mois, l'animatrice de la radio en ligne Igicaniro, Floriane Irangabiye, était également poursuivie pour atteinte à la sûreté intérieure du territoire national. Condamnée à dix ans de réclusion, la bâtonnière d'une grève présidentielle en août, après plus de 700 jours de prison.